Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un sondage de population et un concours de projets pour définir l'avenir de l'amphithéâtre de Nyon

Interrogée par sondage, la population de la région nyonnaise pense, de manière unanime, qu'il faut conserver et mettre en valeur l'amphithéâtre gallo-romain de Nyon. Elle plébis-cite largement l'idée d'aménager un site archéologique et de spectacles. Le Département des infrastructures et la Municipalité de Nyon ont décidé de suivre l'orientation souhaitée par la population. A cette fin, un concours de projets international à deux degrés sera lancé prochainement.

Le Département des infrastructures et la Ville de Nyon ont souhaité consulter la population avant de prendre une décision sur l'avenir de l'amphithéâtre gallo-romain découvert en 1996. Le sondage réalisé à la fin juin auprès de 800 habitants du district et de la ville de Nyon montre que la population est très bien informée de l'existence d'un amphithéâtre et qu'elle désire que le monument soit laissé visible et mis en valeur. Des quatre scénarios envisagés pour l'aménagement futur, c'est celui qui prévoit la création d'un site archéologique où l'on peut organiser des spectacles qui séduit le plus la population. Viennent ensuite la création d'un site archéologique simple (sans spectacles) et, en 3ème position, l'insertion de l'édifice dans un parc public. La proposition d'une construction importante et multi-fonctionnelle ne correspond pas du tout aux attentes des habitants ; elle est en plus très coûteuse.

La Municipalité de Nyon et le Département des infrastructures ont décidé de suivre l'orientation souhaitée par la population. L'aspect archéologique sera prédominant et la lisibilité du monument antique devra être garantie. Un soin particulier sera donné à l'intégration du monument dans la dynamique urbaine de la ville. Le coût des travaux pour ces aménagements est estimé à environ 7 millions de francs.

Au vu de l'ampleur des travaux et de la complexité de la problématique, l'attribution des mandats se fera par un concours. Ouvert à l'échelle internationale, il se déroulera en deux étapes : un concours d'idées permettra de sélectionner une douzaine de candidats, puis un concours d'avant-projets déterminera le choix définitif. Le

programme culturel sera défini de manière précise pour le 2ème tour du concours en fonction des autres sites culturels et touristiques de Nyon. Un crédit d'étude de 370'000 francs sera demandé au Conseil communal de Nyon ; l'Etat de Vaud subventionnera la moitié des frais d'étude. L'importance historique et touristique du site justifie cet engagement du Canton.

Le calendrier des travaux prévoit l'attribution du mandat au printemps 2002. Le chantier devrait durer de l'automne 2003 à la fin 2005.

Ville de Nyon : M. Jacques Locatelli, syndic, 022/ 363 82 82,

Département des infrastructures : M. Philippe Biéler, chef du DINF, 021 / 316 70 01, M. Eric Perrette, architecte cantonal, 021 / 316 73 10 et M. Denis Weidmann, archéologue cantonal, 021 / 316 73 29. Dossier disponible sur Internet à l'adresse : www.dinf.vd.ch (rubrique des actualités).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 septembre 2000

Cp amphithéâtre Nyon